



**Justice  
& Paix**

# POUR PARLER DE PAIX

Revue d'analyse des  
conflits internationaux et  
des enjeux de paix



Editeur responsable : Timur Uluc • Commission Justice et Paix francophone de Belgique, asbl  
Chaussée Saint-Pierre, 208 • B-1040 Etterbeek - Belgique

## **Discours de paix** en temps de guerre



## SOMMAIRE

**ÉDITO** page 3

**L'ACTUALITÉ : REGARDS ET POSITIONS**

Pour une paix durable, il faut dépasser  
les discours binaires page 4

**DOSSIER**

**DISCOURS DE PAIX EN TEMPS DE GUERRE**

Introduction page 5

*Première réflexion*

Les mots sont comme les abeilles :  
ils ont le miel et l'aiguillon page 6

*Deuxième réflexion*

Justice et démocratie comme conditions de la paix :  
réflexions sur le conflit israélo-palestinien page 10

*Troisième réflexion*

Conflit Israël-Hamas :  
La nécessité de favoriser un débat impartial  
sur le Droit International Humanitaire page 13

**PORTRAIT / POINT DE VUE**

Rencontre avec Michel Staszewski page 16

**BRÈVES**

page 19

# ÉDITO



Pour cette édition du Pour Parler de Paix, nos volontaires ont particulièrement eu à cœur de centrer leurs articles sur la thématique du conflit qui sévit entre l'État d'Israël et le Hamas.

L'énième résurgence de ce conflit le place en effet au centre des débats actuels et de l'actualité médiatique.

Face à la grande quantité d'informations qui entoure ce conflit, ainsi qu'aux analyses très partiales, nous souhaitons tout d'abord exprimer notre soutien et solidarité aux peuples israélien et palestinien. Ensuite, nous souhaitons continuer à porter un discours en faveur de la paix, qui prône la réconciliation, la recherche de solutions justes pour les peuples et le dépassement des discours simplistes.

Ce numéro ne souhaite donc pas dresser un historique complet de ce conflit, mais propose des pistes de réflexion pour faire émerger des discours de paix... en temps de guerre.

**Sarah Verriest**

# Pour une paix durable, il faut dépasser les discours binaires



**RÉSISTER À LA FACILITÉ** de la condamnation requiert un courage intérieur qui transcende l'évidence superficielle. Dans le contexte complexe de la guerre entre l'État israélien et le Hamas, s'abstenir des discours binaires et des définitions simplistes est un impératif poignant pour celles et ceux cherchant à comprendre la profondeur de ce conflit.

Pour commencer, un aperçu historique est essentiel pour appréhender les racines de cette confrontation. Le conflit israélo-palestinien a des origines profondément enracinées dans l'histoire du Moyen-Orient, marquée par des mouvements nationalistes, des migrations massives, et des revendications territoriales. La création de l'État d'Israël en 1948 a été un moment clé, provoquant des tensions territoriales et des déplacements massifs de populations<sup>1</sup>.

Sur le plan politique, les divergences profondes entre Israël et la Palestine concernent des questions cruciales telles que les frontières, les réfugiés, la souveraineté, et Jérusalem. Les négociations de paix ont été entrecoupées de périodes de violence, alimentant un cycle complexe d'incompréhensions et de représailles<sup>2</sup>.

Une analyse des causes immédiates révèle également une multitude de facteurs, notamment des provocations politiques, des actes de terrorisme, des réponses militaires, et des questions liées aux droits humains.

De plus, pour saisir toute la complexité de cette guerre, il est impératif de présenter une perspective équilibrée. Cela signifie reconnaître les droits et les préoccupations légitimes des deux parties, tout en condamnant les actions violentes et les violations des droits humains, indépendamment de leur origine.

Cependant, depuis les atrocités commises par le Hamas et l'armée israélienne, une seule catégorie de questions semble régner dans le domaine médiatique : faut-il qualifier d'acte terroriste ou non ? Qui mérite la condamnation la plus véhémente ? Qui porte la responsabilité de cette horreur ? Bien que la question de la responsabilité soit éminemment importante, il n'en reste pas moins qu'elle introduit un discours binaire délétère.

Le poids symbolique de cette guerre reflète une division profonde de nos perceptions du monde, et c'est pourquoi les discours binaires dominent la sphère médiatique. Ces derniers cristallisent nos émotions, divisent et polarisent, poussant les citoyen·nes à choisir un camp. Et la paix souffre de cette obligation à la prise de position, car à chaque discours binaire, c'est autant de dialogues pour celle-ci qui sont sacrifiés.

Au lieu de favoriser une compréhension nuancée des événements, la fixation sur la qualification d'actes comme terroristes ou la recherche du coupable ultime crée un climat où la complexité du conflit est reléguée au second plan.

Pour avancer vers la paix, il est essentiel de transcender les discours binaires et d'encourager une approche plus nuancée. La véritable solution réside dans la recherche d'une compréhension mutuelle et la construction d'un

terrain d'entente, loin des polarisations stériles qui entravent la quête d'une paix durable.

En effet, au sein de cette tempête médiatique, une question sonne et résonne : où sont passé·es les pacifistes ? Si les discours de paix semblent minoritaires, c'est parce qu'élever la voix pour celle-ci demande une bravoure rare, un courage qui va au-delà de la rhétorique des conflits. Malgré cela, aussi difficile que ce soit, il est de notre devoir de résister à la tentation de la condamnation.

Nos sociétés l'ont maintes et maintes fois montré, la question de la responsabilité aura son heure. Il est temps désormais de chercher une solution plutôt que de pointer la faute. À la place de se perdre dans les débats stériles sur qui est le plus blâmable, les responsables politiques et médiatiques doivent tendre la main dans l'orchestration délicate d'une paix florissante.

Et toutes et tous portons cette responsabilité. La société civile, en tant que force dynamique et diversifiée, détient le pouvoir de catalyser le changement. Les responsables politiques, quant à elles et eux, ont la responsabilité cruciale de traduire les aspirations pacifiques en actions tangibles. Les médias, enfin, en tant que gardiens de l'information, détiennent le pouvoir de façonner les perceptions et d'influencer l'opinion publique.

Ensemble, puissions-nous insuffler la vie à la vision d'un monde où les discours de paix dominent ceux de la confrontation, où la plume de la diplomatie surpasse l'épée de la destruction.

**Henri Gardey de Soos**

1. Imbach, R., & Breteau, P. (14 octobre 2023). *Israël-Palestine : un siècle de conflit en cartes et dates-clés*. Les Décodeurs.  
2. Laporte, N. (13 octobre 2023). *Quelle est l'origine du conflit israélo-palestinien ?* Europe 1.

# DOSSIER

## Discours de paix en temps de guerre



Les articles de ce dossier nous proposent différents regards sur le conflit entre Israël et le Hamas. Ces regards ne sont évidemment pas exhaustifs, mais visent surtout à déconstruire des discours binaires pour plaider en faveur de la paix.

# Les mots sont comme les abeilles : ils ont le miel et l'aiguillon



La nouvelle escalade de violences entre l'État d'Israël et le Hamas montrent à quel point il est difficile d'engager un cessez-le-feu lorsque les bombes pleuvent. Pour les partisan-es de la paix, il s'agit aussi de déminer la guerre des mots.

**L'ATTAQUE MEURTRIÈRE** commise à l'encontre de civil-es en Israël le 7 octobre dernier par le Hamas, mouvement militant islamiste de la bande de Gaza, a choqué une grande partie de l'opinion publique occidentale. Cette attaque doit être condamnée comme crime de guerre et les responsables doivent faire face à la justice. Cependant, de nombreuses réactions politiques – en Israël et dans le monde – et le traitement médiatique de ce conflit doivent être analysés de manière critique si l'on veut redonner une chance, aussi minime soit-elle, à un nouveau processus de paix au Moyen-Orient.

En effet, en permettant des financements du Hamas par le biais du Qatar, le premier ministre israélien a cherché à renforcer la division des palestinien·nes et – *in fine* – saper le processus de paix initié en 1993 (accord d'Oslo), empêchant la création d'un véritable État pour le peuple palestinien (la solution à deux états).

Quelques éléments de contexte afin de parvenir à une analyse objective et nuancée de la situation s'imposent donc :

Tout d'abord, Israël maintient, depuis 1967, une colonisation illégale de la Cisjordanie et un système d'apartheid qui condamne la bande de Gaza à être une véritable prison à ciel ouvert, où survivent 2,5 millions de Palestinien·nes dans des conditions inhumaines.

Le Premier ministre israélien Benyamin "Bibi" Netanyahu, régulièrement au pouvoir depuis 1996, a également contribué indirectement au développement du Hamas, branche la plus radicale des organisations politiques palestiniennes. En effet, en permettant des financements du Hamas par le biais du Qatar, le premier ministre israélien a cherché à renforcer la division des palestinien·nes et – *in fine* – saper le processus de paix initié en 1993 (accord d'Oslo), empêchant la création d'un véritable État pour le peuple palestinien (la solution à deux états)<sup>1,2</sup>. Ce soutien politique improbable a également été révélé par la divulgation de communications diplomatiques entre le directeur du renseignement militaire israélien de l'époque, le général de division Amos Yadlin, et l'ambassadeur des États-Unis en Israël, Richard Jones, en 2007<sup>3</sup>. Dmitry Shumsky, un éditorialiste du journal israélien *Haaretz* confirme cela en affirmant qu'"entre 2012 et 2018, M. Netanyahu a autorisé le Qatar à transférer un montant cumulé d'environ un milliard de dollars à Gaza,

dont la moitié au moins est parvenue au Hamas, y compris à son aile militaire"<sup>4</sup>. Netanyahu se défend de ses accusations, maintenant qu'"il a autorisé ces transferts de fonds vers Gaza uniquement pour éviter une catastrophe humanitaire [...]"<sup>5</sup>. Cependant, cette justification est bancal : lors d'un caucus de son parti politique, le *Likud*, le 12 mars 2019, Netanyahu aurait déclaré, selon une centaine de témoins<sup>6</sup> : "Quiconque est contre l'instauration d'un état palestinien devrait être pour le transfert de fonds vers Gaza"<sup>7</sup>. Par ailleurs, Maira Zonszein, analyste principale du conflit au sein de l'ONG *International Crisis Group*, rapporte que "ce renforcement mutuel entre Hamas et Netanyahu [...] se perçoit clairement sur le terrain"<sup>8</sup>. Cette approche de "Bibi" a justifié le maintien du blocus autour de Gaza de l'armée israélienne ainsi que la répression violente et meurtrière à l'encontre des Palestinien·nes – dans un certain désintéressement global des gouvernements occidentaux et des institutions politiques internationales – renforçant le sentiment de colère des Palestinien·nes. Comme le remarque le journaliste israélien Haggai Matar, l'attaque du 7 octobre n'était pas "unilatérale" ou "non provoquée". "L'effroi que ressentent les Israéliens en ce moment, y compris moi, n'est qu'une infime partie de ce que les Palestiniens ressentent quotidiennement sous le régime militaire qui sévit depuis des décennies en Cisjordanie, ainsi que sous le siège et les assauts répétés contre Gaza"<sup>9</sup>, écrit-il.

Si l'on veut défendre des valeurs de paix et de justice, il faut donc sans cesse rappeler qu'une vie vaut une autre vie, quelle que soit son appartenance dans le conflit et rejeter l'apologie de la violence.



Pourtant, ces éléments de contexte ne peuvent être des justifications des actes barbares dont se sont rendus coupables les membres du Hamas. Se présentant comme la seule alternative viable à l'Organisation de libération de la Palestine, parti politique représentant les Palestiniens en Cisjordanie, le Hamas rejette la solution à deux états, présentée dans les accords d'Oslo et poursuit une approche fondée sur des stratégies de terreur envers l'État d'Israël, mais également envers la population de Gaza, pour le maintien du pouvoir. Depuis 2006, les Gazaouis n'ont pas pu élire démocratiquement leurs représentants politiques. Au contraire, en s'appuyant sur une approche islamiste radicaliste, sur des moyens de terreur, sur un endoctrinement de la population gazaouite composée à près de 50% de jeunes de 18 ans ou moins<sup>10</sup>, désabusés par l'approche politique<sup>11</sup>, et sur des canaux financiers importants, comme évoqués ci-dessus, le Hamas se présente comme l'autorité politique *de facto* dans la bande de Gaza.

À la lumière de ces éléments, d'aucuns ne devraient ou ne pourraient faire appel à un quelconque ascendant moral sur les autres. Dans un camp comme dans l'autre, les véritables victimes sont les civils, comme dans toute guerre. Pourtant, dans le discours public, il est très rare d'entendre ce type de propos. Au contraire, on constate qu'en plus du conflit militaire, il y a

une guerre des mots où l'un comme l'autre tente de justifier ses attaques contre des civils. Sans une approche nuancée et une rhétorique appropriée, nous laissons la porte ouverte aux atrocités.

Par exemple, dès les lendemains de l'attaque, le ministre israélien de la Défense a déclaré : *"Nous imposons un siège total contre la ville de Gaza. Il n'y a pas d'électricité, pas de nourriture, pas d'eau, pas de carburant. Tout est fermé. Nous combattons les animaux humains et nous agissons en*

*conséquence"*<sup>12</sup>. Déshumaniser l'autre ainsi permet de justifier moralement la riposte israélienne sanglante dans la bande de Gaza contre des civils, hommes, femmes, enfants, bébés... de la même manière que la Hamas n'a pas fait de distinctions lors de son attaque du 7 octobre.

Si l'on veut défendre des valeurs de paix et de justice, il faut donc sans cesse rappeler qu'une vie vaut une autre vie, quelle que soit son appartenance dans le conflit et rejeter l'apologie de la violence.

1. Lahav Harkov (2019) Netanyahu : Money to Hamas part of strategy to keep Palestinians divided, *The Jerusalem Post* : <https://www.jpost.com/arab-israeli-conflict/netanyahu-money-to-hamas-part-of-strategy-to-keep-palestinians-divided-583082>
2. Dmitry Shumsky (2023) Why Did Netanyahu Want to Strengthen Hamas?, *Haaretz* : <https://www.haaretz.com/israel-news/2023-10-11/ty-article/.premium/netanyahu-needed-a-strong-hamas/0000018b-1e9f-d47b-a7fb-bdfd8f30000>
3. Saed Bannoura (2010) Wikileaks cable : Israeli intelligence chief encouraged Hamas takeover of Gaza Strip, *International Middle East Media Center* : <https://imemc.org/article/60238/>
4. Amos Harel (2018) Images of Qatari Cash Flowing Into Gaza May Embarrass Netanyahu - but Alternative Is War, *Haaretz* : <https://www.haaretz.com/israel-news/2018-11-11/ty-article/.premium/qatari-cash-flowing-into-gaza-may-embarrass-netanyahu-but-alternative-is-war/0000017f-e0dd-d38f-a57f-e6df89b50000>
5. Paul Ronzheimer and Claudia Chiappa (2023) Netanyahu : Don't accuse me of boosting Hamas with Qatari money, *Politico* : <https://www.politico.eu/article/benjamin-netanyahu-hamas-qatar-money-war-israel-gaza-palestine/>
6. Haim Ramon (2023) L'ensemble du système politique soutient la même stratégie : préserver l'alliance secrète avec le Hamas, *Maariv* : <https://www.maariv.co.il/journalists/opinions/Article-1008080>
7. Evan Dyer (2023) How Netanyahu's Hamas policy came back to haunt him - and Israel, *CBC News* : <https://www.cbc.ca/amp/1.7010035>
8. Ibid.
9. Haggai Matar (2023) Gaza's shock attack has terrified Israelis. It should also unveil the context, *+972 magazine* : <https://www.972mag.com/gaza-attack-context-israelis/>
10. Linah Mohammad, Tinbete Ermyas, Ailsa Chang (2023) Half of Gaza's population is under 18. Here's what that means for the conflict, *NPR* : <https://www.npr.org/2023/10/18/1206897328/half-of-gazas-population-is-under-18-heres-what-that-means-for-the-conflict?fbclid=IwAR0wgw67sEDgneR89aSlwcZNccHLT1q-Dosl-jcnvhReEA9N-uyEAlxFc#:~:text=MAHA%20NASSAR%3A%20So%20about%20half,is%20an%20overwhelmingly%20young%20population>
11. Marie Durrieu (2023) La jeunesse palestinienne : du désespoir à la violence, *La Tribune* : <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/la-jeunesse-palestinienne-du-desespoir-a-la-violence-951248.html>
12. Le Parisien avec AFP (2023) "Pas d'électricité, pas d'eau, pas de gaz" : après les attaques du Hamas, un "siège complet" de la bande de Gaza, *Le Parisien* : <https://www.leparisien.fr/international/attaques-du-hamas-un-siege-complet-impose-par-larmee-israelienne-sur-la-bande-de-gaza-09-10-2023-GIHWXDLSLDEKZLKA4W44W57YQA.php>

Les mots portent une grande importance et ceci est particulièrement vrai dans les situations de conflit. Le docteur et professeur, André Barrinha affirme même que "le discours autour d'un conflit est un facteur important déterminant sa prolongation ou son arrêt".

### L'importance des mots

Les mots portent une grande importance et ceci est particulièrement vrai dans les situations de conflit. Le docteur et professeur, André Barrinha affirme même que "le discours autour d'un conflit est un facteur important déterminant sa prolongation ou son arrêt"<sup>13</sup>.

Prenons un exemple : un mot a été largement utilisé par Israël et les pays occidentaux pour qualifier le Hamas : "terroriste". Cette dénomination, aussi légale et populaire qu'elle soit, pose un gros problème d'ambiguïté. Étant donné qu'elle peut caractériser plusieurs types de mouvements politiques radicalement différents, elle crée de la confusion dans la compréhension du conflit et de ses limites pour les gens et même pour certains analystes<sup>14</sup>. En effet, le terme "terrorisme" porte en son sein un large spectre de types d'actions, allant d'actions avec un fondement politique jusqu'aux apolitiques. Pourtant, en dépit de cela, l'utilisation publique, continue et sans distinction du terme a fixé dans la compréhension populaire que le terrorisme "occupe le haut du spectre

*de l'agitation politique, immédiatement au-dessus des autres types de violence politique. [Il] peut [ainsi] être distinguée de ces autres types par sa qualité extra-normale, c'est-à-dire qu'elle se situe au-delà des normes d'agitation politique violente acceptées par une société donnée"*<sup>15</sup>.

Ainsi, d'une part, "le terrorisme est considéré comme la forme la plus radicale de la violence politique [mais celle-ci reste politique]"<sup>16</sup>. D'autre part, "cet étiquetage empêche l'acceptation de "l'autre" et la reconnaissance de sa légitimité politique, de sorte que le terrorisme ne peut être combattu par des moyens politiques. C'est ce paradoxe qui permet à un mouvement d'être considéré comme "terroriste" (avec lequel un État ne peut pas négocier) à un moment donné, et comme un acteur politique légitime quelque temps plus tard (avec lequel des négociations sont possibles)"<sup>17</sup>. Cette ambiguïté est dangereuse car elle donne au pouvoir politique une grande liberté de manipulation, selon les intérêts fluctuants, favorable ou non à la paix. Ainsi, Barrinha argumente qu'"il n'y a pas de réalité déterministe a priori. Voilà pourquoi la construction d'un ennemi et le choix de comment y faire face sont éminemment politiques, un choix politique exclusif"<sup>18</sup>. L'Histoire

nous le démontre par ailleurs : plusieurs mouvements qualifiés comme terroristes au départ ont fait l'objet d'une requalification pour répondre aux exigences d'un cessez-le-feu et d'une construction de la paix telle que l'African National Congress (ANC) en Afrique du Sud.

Quid de la qualification du Hamas, dès lors ? Certes, son statut fait actuellement consensus sur l'ensemble du spectre politique belge : il s'agit d'un groupe terroriste. Cependant, la sortie du conflit et un possible processus de paix ne pourront se faire qu'à condition d'au moins discuter avec le Hamas, au vu de l'assise politique qu'il possède dans la bande de Gaza et de sa légitimité auprès d'une grande partie de la population palestinienne et des peuples arabes. Ainsi, comme l'écrivent une dizaine d'universitaires français-es, "une fois toutes les victimes pleurées, il faudra enfin repenser à une paix entre Israéliens et Palestiniens et nécessairement changer de politique. Mettre fin, pour commencer, à la colonisation croissante de la Cisjordanie, trouver de bons médiateurs et reconnaître le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à une véritable souveraineté politique. La coconstruction d'une feuille de route est une utopie vitale, car il n'y aura pas de paix sans justice"<sup>19</sup>.

© Yannick Pulver, Unsplash



## DÈS LORS, QUEL TYPE DE DISCOURS POUR LA PAIX ?

Lisons, par exemple, le mouvement des Guerrières de la paix qui appelle à soutenir les militantes et les militants israélien-nes et palestinien-nes qui luttent en première ligne pour trouver une issue pacifique au conflit :

*"À l'heure où chaque personne est sommée de faire bloc avec les siens, où la moindre nuance est suspecte et apparaît comme de la trahison, ce combat pour la paix demande beaucoup de courage. Il demande de prendre le risque de penser contre soi et de reconnaître la légitimité pleine et entière de l'autre. Ce courage est peut-être le plus bel horizon de notre humanité. (...) Nos leaders politiques et nos institutions peuvent et doivent agir en utilisant les leviers diplomatiques, le droit, mais surtout leur voix pour mettre fin à cette escalade de violence qui se répercute déjà bien au-delà des frontières d'Israël et de la Palestine. Ils doivent choisir le camp de la paix ; mais pour cela, ils doivent voir que nous sommes toutes et tous, au-delà de nos histoires et de nos amitiés, de nos sensibilités ou affiliations, capables de nous rassembler"*<sup>20</sup>.

Nous devons continuer à nous mobiliser et prendre la parole dans ce sens tout en restant réaliste, comme nous le rappelle Eran Nissan, ancien militaire des troupes d'élite israéliennes, aujourd'hui directeur de Me-hazkim, une organisation qui veut faire d'Israël une société plus progressive et inclusive :

*"Le défi auquel nous devons faire face est beaucoup plus grand aujourd'hui, non seulement parce que nous devons combattre le sentiment nationaliste, l'extrême droite très militarisée en Israël, et les extrémistes de tous bords dans la société israélienne ou palestinienne. Mais nous devons aussi affronter les modérés, ceux du centre de l'échiquier politique, qui avant le 7 octobre étaient sensibles à nos arguments de paix, de compromis et d'empathie. Aujourd'hui, ils nous tournent le dos, nous disant que ce n'est pas possible, que trop des leurs sont morts, et qu'ils n'ont plus de place dans leurs cœurs pour penser aux enfants qui sont de l'autre côté. (...) Nous avons vu une augmentation dramatique non seulement des menaces, mais aussi des attaques. Des personnes sont attaquées physiquement, pas seulement en ligne. Il y a des photos, des adresses, des numéros de téléphone qui circulent. Certains subissent du harcèlement et de l'intimidation. Le sentiment qui prédomine, c'est que si l'on promeut une désescalade, un cessez-le-feu ou même un accord où l'on évoque le relâchement de prisonniers et la possibilité pour les otages de rentrer chez eux, cela veut dire miner l'effort national de défense"*<sup>21</sup>, précise-t-il.

### Plus que jamais, c'est le temps de cultiver la paix... en commençant par nos paroles !

Dans cet exercice, nous devons nécessairement rester vigilant-es sur les mots utilisés par les différent-es protagonistes, particulièrement dans les cas où nous avons la chance, pour la plupart des citoyen-nes belges, de ne pas être directement impliqués dans le conflit, de bénéficier d'un cer-

tain recul. Nous devons alors nous assurer que les mots, que nos paroles contribuent à la paix et non à la guerre.

**Emmanuel Tshimanga et  
Christophe Haveaux**

13. André Barrinha (2011) The political importance of labelling : terrorism and Turkey's discourse on the PKK, *Critical Studies on Terrorism*, 4 :2, pp. 163-180.

14. Ibid.

15. Ibid.

16. Ibid.

17. Ibid.

18. Ibid.

19. Tribune Collectif (2023), Guerre Israël-Hamas : "Pour défendre la paix, il faut d'abord reconnaître qu'une vie vaut une autre vie", *Le Monde* : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/10/16/attaque-du-hamas-contre-israel-pour-defendre-la-paix-il-faut-d-abord-reconnaitre-qu-une-vie-vaut-une-autre-vie\\_6194667\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/10/16/attaque-du-hamas-contre-israel-pour-defendre-la-paix-il-faut-d-abord-reconnaitre-qu-une-vie-vaut-une-autre-vie_6194667_3232.html)

20. Tribune Collectif (2023) Guerre Israël-Hamas : "Les deux seuls camps qui existent opposent celles et ceux qui luttent pour la paix aux propagateurs fascistes de haine", *Le Monde* : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/10/18/guerre-israel-hamas-les-deux-seuls-camps-qui-existent-opposent-celles-et-ceux-qui-luttent-pour-la-paix-aux-propagateurs-fascistes-de-haine\\_6195219\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/10/18/guerre-israel-hamas-les-deux-seuls-camps-qui-existent-opposent-celles-et-ceux-qui-luttent-pour-la-paix-aux-propagateurs-fascistes-de-haine_6195219_3232.html)

21. Francesca Argiroffo (2023) Les discours de paix sont-ils encore audibles en temps de guerre ?, *Radio Télévision Suisse* : <https://www.rts.ch/info/monde/14424772-les-discours-de-paix-sont-ils-encore-audibles-en-temps-de-guerre.html>



Justice et démocratie  
comme conditions de la paix :  
**reflexions sur le conflit  
israélo-palestinien**

Le monde est souvent secoué par des conflits apparemment insolubles, des tourbillons de désaccords et de tensions échappant à toute résolution. Le conflit israélo-palestinien en est un exemple. Cet article explore les principes qui pourraient servir de base à la résolution de ce conflit et s'inspire de l'expérience de la Commission Vérité et Réconciliation mise en place en Afrique du Sud.



© Alisdare Hickson

## Les fondements de la démocratie et de la paix

La démocratie, en tant que système politique, offre des principes fondamentaux qui peuvent servir de guide pour la résolution des conflits. La souveraineté de la Nation<sup>5</sup>, la délibération non violente, la non-discrimination, la réduction des inégalités sociales, et le respect des droits humains sont des piliers démocratiques essentiels.

La souveraineté de la Nation, principe fondamental de la démocratie, insiste sur le droit des peuples à déterminer leurs propres destins politiques. Dans le contexte israélo-palestinien, cela se traduit par la reconnaissance du droit à l'autodétermination des deux peuples. Les négociations de paix devraient respecter cette souveraineté et œuvrer vers la création d'États viables et souverains pour les Israélien-nes et Palestinien-nes.

La discussion non-violente est une composante essentielle de la démocratie, offrant un moyen constructif de résoudre les différends. Les pourparlers de paix israélo-palestiniens ont souvent été entravés par des actes de violence, sapant la confiance et rendant la résolution du conflit encore plus difficile.

Le conflit israélo-palestinien est marqué par des accusations de discrimination, qu'elles soient basées sur la religion, l'ethnicité, ou la nationalité. La construction de la paix exige l'élimination de toute forme de discrimination, garantissant l'égalité des droits et des opportunités pour toutes et tous.

Une approche démocratique nécessite la promotion d'une distribution équitable des ressources et des opportunités, réduisant ainsi les inégalités et créant les conditions propices à la coexistence pacifique.

Le respect des droits humains est un pilier central de la démocratie et un élément essentiel de la résolution des conflits. Les négociations de paix

La discussion non-violente est une composante essentielle de la démocratie, offrant un moyen constructif de résoudre les différends.

doivent garantir le respect des droits humains fondamentaux pour tous les individus concernés. La reconnaissance mutuelle des souffrances et des droits légitimes contribue à créer une base solide pour la réconciliation.

La démocratie, avec ses principes fondamentaux, peut ainsi servir de cadre pour la recherche de la paix dans le conflit israélo-palestinien. En mettant l'accent sur la souveraineté de la Nation, la discussion non-violente, la non-discrimination, la réduction des inégalités sociales, et le respect des droits humains, les efforts pour résoudre ce conflit peuvent être guidés par des principes justes et équitables.

## L'Afrique du Sud comme modèle de réconciliation

La transition de l'Afrique du Sud de l'apartheid à la démocratie offre des enseignements précieux pour d'autres conflits, y compris le conflit israélo-palestinien.

À côté de leurs spécificités, les situations en Israël-Palestine et en Afrique du Sud, de l'apartheid présentent des

## Le conflit israélo-palestinien : un contexte complexe

L'histoire du conflit israélo-palestinien remonte à de nombreuses décennies. Des événements clés, tels que la déclaration Balfour de 1917 et la guerre israélo-arabe de 1948, ont marqué des tournants importants<sup>1,2</sup>. Ils ont laissé des cicatrices profondes et ont contribué à façonner la dynamique actuelle du conflit. Des acteurs régionaux et mondiaux y jouent un rôle clé<sup>3,4</sup>. Au cœur de la dispute se trouvent des revendications territoriales et nationales concurrentes, les droits des réfugiés, la question de Jérusalem, le partage des ressources, les inégalités et la sécurité. Les divergences d'interprétation de l'histoire et des droits historiques compliquent le problème.

1. Cattaruzza, Amaël, et al. "Postconflit : entre guerre et paix?". *Hérodote*, 2015/3 (n° 158), p. 6-15.
2. Bar-Tal Daniel, et al. "The Nature of Reconciliation as an Outcome and as a Process". *From Conflict Resolution to Reconciliation*, 2004, p.14.
3. Kelman, Herbert C. "Reconciliation as Identity Change: A Social-Psychological Perspective". *From Conflict Resolution to Reconciliation*, 2004, p.111-124.
4. Rosoux, Valérie. "Reconciliation as a Puzzle: Walking Among Definitions". *Negotiating Reconciliation in Peacemaking: Quandaries of Relationship Building*, 2017, p.15-26.
5. Krondorfer, Björn. "Introduction. Social and political reconciliation". *Reconciliation in global context: why it is needed and how it works*, 2018, p.1-15.

similitudes notamment en matière de ségrégation, de discriminations, de partage inéquitable du territoire et des ressources, de manque de liberté de circuler, de déplacement de population, de violence, de dépression.

L'Afrique du Sud a réussi à négocier une transition pacifique dont l'un des aspects les plus remarquables a été la création de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR). Celle-ci a permis aux victimes et aux auteur·rices d'atrocités de témoigner, de confesser leurs crimes et de chercher la réconciliation<sup>6</sup>. La CVR a joué un rôle crucial dans la guérison et la réparation.

La réconciliation en Afrique du Sud a montré qu'il est possible de surmonter des divisions profondes grâce au dialogue, à la vérité et à la justice.

La Commission Vérité et Réconciliation a été un instrument crucial pour aborder les injustices du passé. Une approche similaire pourrait être envisagée pour surmonter les divisions profondes dans le conflit israélo-palestinien.

La participation de toutes les parties prenantes, y compris les groupes marginalisés, a été essentielle en Afrique du Sud. Dans le conflit israélo-palestinien, une solution durable pourrait être favorisée par une approche inclusive impliquant toutes les parties, y compris les diverses communautés palestiniennes et israéliennes.

Les négociations directes ont joué un rôle crucial dans la transition sud-africaine. Encourager des pourparlers directs et sincères entre Israélien·nes et Palestinien·nes pourrait être un moyen de construire la confiance nécessaire à la résolution du conflit.

La transition de l'apartheid en Afrique du Sud a été caractérisée par une démarche vers une démocratie inclusive. Dans le contexte israélo-palestinien, la promotion de principes démocratiques et la garantie des droits pour toutes les communautés pourraient être des éléments clés d'une solution pacifique.

La figure de Nelson Mandela en Afrique du Sud a joué un rôle majeur dans l'inspiration et l'unification du pays. Un leadership inspirant, capable de transcender les divisions, pourrait être un catalyseur essentiel pour progresser vers la paix au Moyen-Orient.

La réduction des inégalités sociales et économiques a été un objectif clé en Afrique du Sud post-apartheid. Aborder les inégalités dans le conflit israélo-palestinien pourrait contribuer à créer un terrain propice à la coexistence pacifique.

Tout en tenant compte des spécificités de chaque contexte, il importe de considérer les principes de justice, de démocratie, de réconciliation, de dialogue et d'inclusion comme fondements de la résolution de tout conflit, y compris le conflit israélo-palestinien.

### Justice et démocratie dans la résolution du conflit israélo-palestinien

Pour parvenir à une solution durable, plusieurs éléments clés doivent être pris en compte. Les quelques principes généraux ci-dessous peuvent faciliter la compréhension de la manière dont la justice et la démocratie pourraient contribuer à la résolution du conflit.

Il serait utile, pour contribuer à résoudre ce dernier :

1. D'ouvrir le champ de la discussion et des échanges à l'ensemble des groupes, des organisations, etc. des sociétés israélienne et palestinienne et non de le limiter aux forces les plus belliqueuses ;
2. De se demander quelles seraient les grandes lignes d'un projet d'État et de société qui répondrait au mieux (ou en tout cas mieux que maintenant) aux aspirations tant des Israélien·nes que des Palestinien·nes (les gens en chair et en os) ;
3. De se pencher sur la question de la réconciliation et sur celle de la délibération dans des sociétés profondément clivées ;

4. D'aborder la question de garanties institutionnelles, légales et autres pour garantir les droits et la sécurité de tous·tes ;
5. D'aborder la question de la justice et des inégalités ;
6. De se baser sur la non-discrimination comme fondement du processus de transition.

Les droits humains doivent être au cœur de toute discussion démocratique sur la résolution du conflit. Cela inclut le respect des droits à l'autodétermination, à la sécurité, à l'égalité et à la dignité pour toutes les parties impliquées<sup>7</sup>.

Les acteurs internationaux ont un rôle clé à jouer dans la promotion de la justice et de la paix. Les pressions internationales, la médiation et les efforts de la communauté internationale peuvent soutenir le processus de résolution du conflit<sup>8,9</sup>.

**Paulin Mbecke**

### LISTE DES REFERENCES

- Benhabib, S. (2004). *The Rights of Others : Aliens, Residents, and Citizens*. Cambridge University Press.
- Mandela, N. (1994). *Long Walk to Freedom*. Little, Brown and Company.
- Roy, S. (2009). *Hamas and Civil Society in Gaza : Engaging the Islamist Social Sector*. Princeton University Press.

6. Rosoux, Valérie. "Reconciliation as a Peace-Building Process: Scope and Limits". *The Sage Handbook of Conflict Resolution*, 2008, p. 543-563.

7. O'Leary Seán, et al. "Pour vivre la réconciliation", 2001, p.90.

# Conflit Israël-Hamas :

## La nécessité de favoriser un débat impartial sur le Droit International Humanitaire



Depuis le déclenchement de l'opération "Al-Aqsa Flood" par les Brigades Izz ad-Din al-Qassam, la branche armée du Hamas, et la riposte énergique de l'armée israélienne, nommée Opération Épées de Fer, des milliers de Palestiniens et Israéliens ont perdu la vie ou ont été blessés. Cette escalade du conflit a suscité un débat intense et polarisé au niveau international, avec des opinions divergentes au sein de l'opinion publique et des discours politiques tentant de justifier ou de condamner les actions des deux parties.

Les médias jouent un rôle crucial dans ce contexte, d'autant plus que les enjeux médiatiques des guerres ont pris une importance croissante à notre époque, accentuée par la nécessité d'informations immédiates et l'utilisation massive des réseaux sociaux. Ces éléments, déjà présents dans le contexte du conflit en Ukraine, se retrouvent également dans le cadre de la situation à Gaza, compliquant l'obtention d'une vision globale de la guerre et de ses enjeux.

La situation actuelle met en lumière des journalistes rapportant des rumeurs, des expertes en studio présentant leurs opinions et analyses sur ces rumeurs, et les réseaux sociaux polarisant le débat en faveur ou contre l'une de ces parties. Un exemple concret est l'analyse du bombardement de l'hôpital Al-Ahli à Gaza-City, où la difficulté d'établir le nombre

de victimes s'ajoute à la complexité de déterminer le responsable de la frappe. Cette facilité avec laquelle une conclusion provisoire peut être transformée en vérité concernant une action militaire crée un cercle d'accusations, rendant difficile les appels au respect du droit international.

Sans entrer dans les détails de chaque action militaire spécifique, il est crucial de prendre du recul et de tenter de clarifier certains principes fondamentaux du droit humanitaire, car le conflit soulève de nombreuses questions.

### Le Droit International Humanitaire

Au cœur de ces considérations, le Droit International Humanitaire (DIH) se présente comme un ensemble de règles visant à limiter les effets dévastateurs des conflits armés. Indépendamment de la légitimation du conflit ou des motifs invoqués, le DIH vise à protéger la dignité humaine même en temps de guerre, instaurant des limites pour atténuer les souffrances des personnes prises dans les conflits.



### a. La séparation entre "*Ius ad Bellum*" et "*Ius in Bello*"

La séparation entre "*Ius ad Bellum*" et "*Ius in Bello*" constitue un pilier du DIH. Indépendamment des conditions qui autorisent le recours à la force armée (*Ius ad Bellum*), telles que le droit d'autodétermination revendiqué par les Palestiniens ou le droit à la légitime défense invoquée par Israël, les parties ont l'obligation de respecter le "*Ius in Bello*". Il s'agit des règles régissant le comportement des parties en conflit, incluant la protection des civils, des biens médicaux, et l'interdiction des attaques indiscriminées<sup>1</sup>.



### b. Les principes fondamentaux du Droit international humanitaire.

Le DIH repose sur un fondement constitué par plusieurs conventions, dont les quatre Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels<sup>2</sup>, ainsi que sur le droit coutumier<sup>3</sup>. Ces normes énoncées cherchent à concilier les impératifs humanitaires avec les exigences militaires, mettant en avant des principes fondamentaux tels que le principe d'humanité. Au cœur de ces principes se trouve la **nécessité de différencier clairement les personnes participant aux hostilités (combattantes) et celles qui n'y participent pas (civiles)**, avec pour objectif de protéger ces dernières contre toute forme de ciblage indiscriminé.

Un autre principe central du DIH est **l'interdiction des maux superflus**, visant à limiter l'utilisation de la force excessive ou de méthodes cruelles qui ne sont pas nécessaires pour atteindre un objectif militaire légitime. L'objectif global est de réduire les souffrances inutiles infligées aux personnes affectées par le conflit. Enfin, le DIH insiste sur **la protection des personnes hors combat ou sous le pouvoir de l'ennemi**, visant à garantir un traitement humain envers les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, incluant les prisonnières de guerre et les personnes civiles capturées. Ces principes du DIH contribuent à établir des normes contraignantes, essentielles pour préserver la dignité humaine même dans les situations de conflits armés. La **prise d'otages et l'assassinat délibéré de civils** par une partie au conflit **sont, en effet, clairement interdits par le DIH**. Ces actions sont considérées comme des violations graves du droit international humanitaire.

### c. La conduite de hostilités

Il y a d'autres principes qui se focalisent sur la conduite des hostilités, tels que **le principe de la proportionnalité dans l'attaque et la précaution dans l'attaque**. Ces principes ont pour but de minimiser autant que possible l'atteinte aux populations civiles en temps de guerre, en limitant les méthodes et les moyens militaires employés par les belligérants. Toutefois, comme clairement expliqué par Marco Sassoli<sup>4</sup>, déterminer la légalité d'une

attaque est une tâche complexe. La complexité ne réside pas tant dans la loi elle-même, mais plutôt dans la difficulté d'établir les faits entourant l'attaque. Cibler des civils ou des objets civils constitue une violation du Droit. Ce qui rend une attaque légale ne dépend pas des résultats de celle-ci, mais plutôt d'une évaluation anticipée par la partie attaquante. En d'autres termes, la complexité réside dans l'établissement des faits liés à une attaque spécifique, notamment la nature des cibles, les mesures prises pour éviter les pertes civiles excessives, la nécessité militaire de la cible, son usage par l'autre partie.

En plus, il est essentiel de souligner, comme Frédéric Casier<sup>5</sup>, les conséquences dévastatrices des armes explosives à large rayon d'impact, notamment dans les zones urbaines. L'utilisation de ces armes peut entraîner d'importants dommages civils en raison de leur imprécision inhérente et de la proximité des objectifs militaires avec les infrastructures civiles. Les effets collatéraux des armes explosives lourdes sur des infrastructures civiles vitales, telles que les installations d'eau, d'électricité, et les réseaux d'alimentation cruciaux, peuvent perturber gravement des services essentiels à la survie des civils<sup>6</sup>.

Dans ce contexte, en plus de rappeler constamment l'obligation de respecter le droit, il est indispensable de sensibiliser les citoyens à aller au-delà de la propagande provenant des deux côtés. Il est crucial de les encourager à demander aux médias

La situation actuelle entre Israël et le Hamas a engendré des pertes humaines considérables et suscité un débat mondial polarisé.

de se familiariser avec le DIH, plutôt que de tirer des conclusions hâtives sur une attaque spécifique. De plus, il est essentiel de demander aux parties impliquées davantage de transparence afin d'établir les faits de manière objective. Cette transparence est nécessaire pour traduire les criminels en justice et assurer la responsabilité des actes commis.

#### d. L'accès aux secours humanitaires

Les Conventions de Genève et le droit coutumier<sup>7</sup> affirment explicitement l'obligation des parties en conflit de permettre aux organismes humanitaires d'accéder aux zones touchées par les hostilités. Cette obligation a pour objectif de faciliter la fourniture efficace d'une assistance médicale, alimentaire, en eau, et d'autres besoins essentiels aux personnes affectées par le conflit. Malgré cela, la question de l'accès à l'aide humanitaire à Gaza a suscité de nombreuses inquiétudes. Cette réticence, malgré les appels répétés des agences onusiennes et des organisations internationales, met en lumière une polarisation qui compromet la nature même de l'aide humanitaire. La situation à Gaza a créé des divisions et des blocages politiques qui entravent la capacité des organismes humanitaires à fournir une assistance rapide et efficace. Cela souligne la nécessité impérative de repenser un espace politique qui surmonte les divisions, évite les doubles standards et permet une action humanitaire neutre, impartiale et indépendante<sup>8</sup>.

### Conclusion

La situation actuelle entre Israël et le Hamas a engendré des pertes humaines considérables et suscité un débat mondial polarisé. Les médias et les réseaux sociaux ont joué un rôle crucial, parfois amplifiant des informations non vérifiées. Dans ce contexte, il est essentiel de rappeler les principes du Droit International Humanitaire (DIH) qui visent à limiter les souffrances en temps de guerre, vital pour protéger la dignité humaine, même dans les conflits armés. La sensibilisation du public au DIH et la demande de transparence sont

cruciales pour garantir la responsabilité des actes commis et assurer une assistance humanitaire efficace. La déclaration du haut représentant, au nom de l'Union européenne, sur des trêves humanitaires à Gaza<sup>9</sup> comme la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2712(2023)<sup>10</sup> vont dans la direction juste en demandant la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et la garantie d'un accès humanitaire immédiat. Cependant, le retard dans la demande et la mise en œuvre sur le terrain a un coût élevé en termes de vies humaines. À la veille des réunions européennes importantes, il est impératif que les associations de la société civile se mobilisent pour exiger une action plus décisive de l'Union européenne sur le front humanitaire. Il est crucial que cette mobilisation transcende les clivages politiques et mette l'accent sur la responsabilité collective envers la protection des populations vulnérables. Les associations humanitaires internationales et étrangères, en raison de leur impartialité et de leur neutralité, font face à des défis majeurs dans ce contexte complexe. La perception de leur positionnement en faveur d'une partie plutôt que de l'autre peut rendre difficile la fourniture d'aide à la population dans le besoin.

Dans ce cadre, il devient impératif que d'autres acteurs et actrices de la société civile, telles que les associations pour la paix, les universités et les citoyen·nes engagé·es, prennent l'initiative de porter ce débat. Cela peut être fait de manière parallèle, mais aussi distincte du débat axé sur les questions de paix. Ces groupes peuvent contribuer à sensibiliser davantage le public, mettre en lumière le Droit International Humanitaire (DIH), souligner les besoins humanitaires pressants et encourager une réponse efficace de l'Union européenne. Il est essentiel de créer un nouvel espace mettant en avant l'importance du respect du DIH qui va au-delà de la recherche des responsabilités. Cette tâche reviendra aux historien·nes et aux tribunaux... mais actuellement, l'accent doit être mis sur la sensibilisation et l'action humanitaire immédiate pour atténuer les souffrances de la population civile affectée par le conflit.

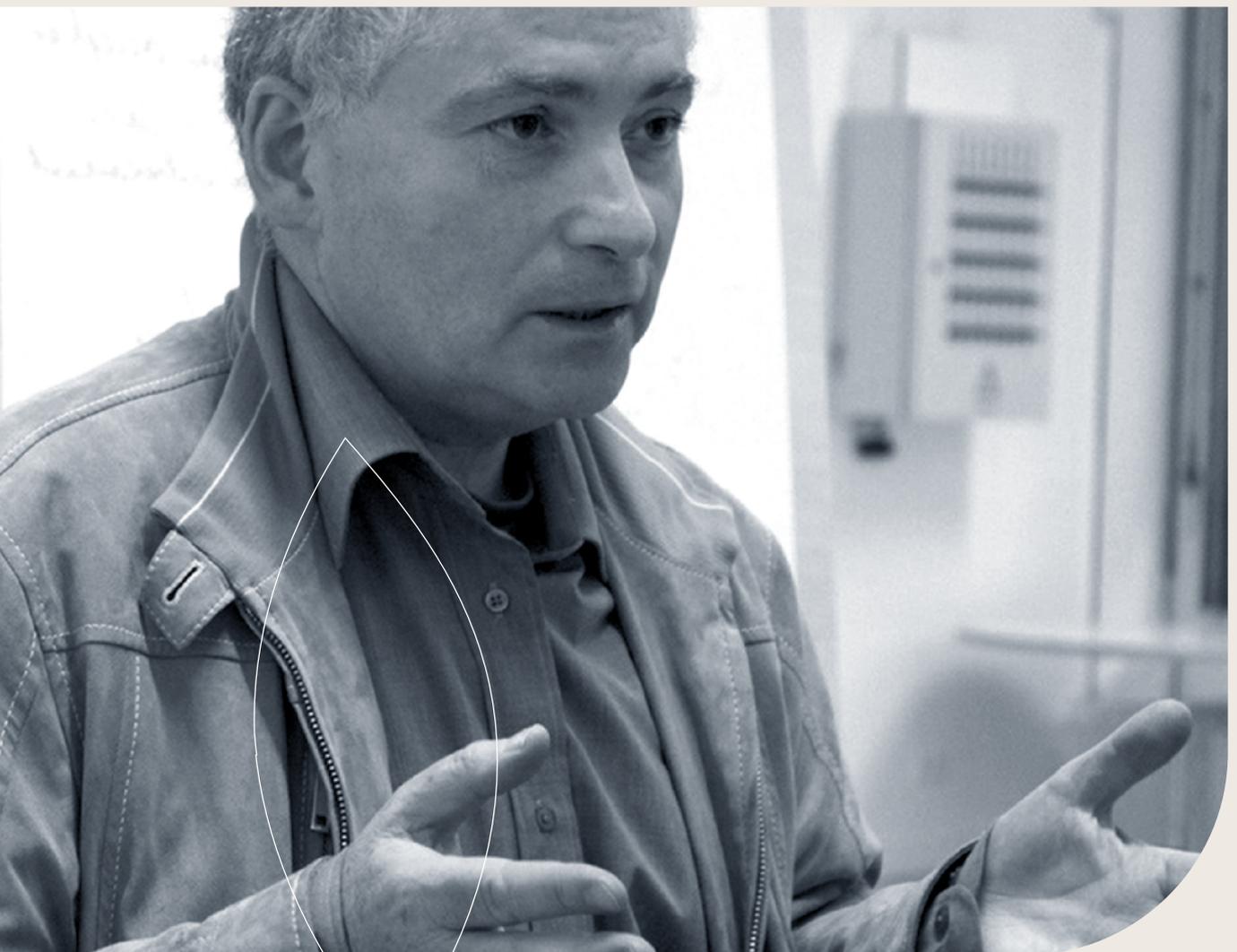
Mattia Tosato

1. Pour plus des informations Kolb, R. (1997), *Origin of the twin terms jus ad bellum/jus in bello* : <https://www.icrc.org/en/doc/resources/documents/article/other/57jnuu.htm> et Tosato, M. (2022), *L'imparzialità alla prova dei social e la ragione per separare ius in bello ed ius ad bellum* : <https://www.amistades.info/post/imparzialita-alla-prova-social-ragione-separare-ius-in-bello-ius-ad-bellum>
2. Conventions de Genève de 1949, Protocoles additionnels et leurs Commentaires : <https://ihl-databases.icrc.org/fr/ihl-treaties>
3. L'étude du CICR sur le droit international humanitaire (DIH) coutumier : <https://ihl-databases.icrc.org/fr/customary-ihl>
4. Sassoli (2023), *Israel – Hamas 2023 Symposium – Assessing The Conduct Of Hostilities In Gaza – Difficulties And Possible Solutions*: <https://lieber.westpoint.edu/assessing-conduct-hostilities-gaza-difficulties-possible-solutions/>
5. Casier (2020), *Les armes explosives à large rayon d'impact dans les zones densément peuplées Un espoir d'atténuer enfin les souffrances inacceptables des civils ?*: [https://www.croix-rouge.be/content/uploads/sites/6/2020/04/Les-armes-explosives-a-large-rayon-d%E2%80%99impact-dans-les-zones-d%C3%A9mensement-peuplees\\_FREDERIC-CASIER\\_2020.pdf?\\_ga=2.213684764.901578926.1609771872.1041240814.1603129924](https://www.croix-rouge.be/content/uploads/sites/6/2020/04/Les-armes-explosives-a-large-rayon-d%E2%80%99impact-dans-les-zones-d%C3%A9mensement-peuplees_FREDERIC-CASIER_2020.pdf?_ga=2.213684764.901578926.1609771872.1041240814.1603129924)
6. Voir aussi *Political Declaration on Strengthening the Protection of Civilians from the Humanitarian Consequences arising from the use of Explosive Weapons in Populated Areas*: <https://www.dfa.ie/media/dfa/ourrolepolicies/peaceandsecurity/ewipa/EWIPA-Political-Declaration-Final-Rev-25052022.pdf>
7. Règle 55, étude du CICR sur le droit international humanitaire (DIH) coutumier : <https://ihl-databases.icrc.org/fr/customary-ihl/v1/rule55>
8. Pour aller plus loin: Sharpe (2023), *Humanitarian access to Gaza* : <https://www.ejltalk.org/humanitarian-access-to-gaza/>
9. Déclaration du haut représentant, au nom de l'Union européenne, sur des trêves humanitaires à Gaza, 12 Novembre 2023 : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2023/11/12/statement-by-the-high-representative-on-behalf-of-the-european-union-on-humanitarian-pauses-in-gaza/>
10. S/RES/2712 (2023)



# Rencontre avec Michel Staszewski

L'opinion partagée ici reflète le positionnement de la personne interviewée. Envie de partager un avis, une analyse ? Contribuez-vous aussi à la rédaction du prochain Pour Parler de Paix !



## Présentation de Michel Staszewski

Michel Staszewski est belge et historien de formation. Il a enseigné pendant plus de quarante ans dans l'enseignement secondaire en Belgique. Il est aussi chercheur-invité au Service des Sciences de l'Éducation de

l'ULB. Membre de l'Union des Progressistes juifs de Belgique (UPJB), ancien administrateur du MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie), il s'intéresse depuis très longtemps au conflit israélo-palestinien et au sionisme, ainsi qu'aux questions liées aux différentes formes de racisme, dont l'antisémitisme.

Il a publié, en juin 2023, "Palestiniens et Israéliens – Dire l'histoire, déconstruire mythes et préjugés, entrevoir demain" aux éditions du Cerisier (<http://editions-du-cerisier.be/spip.php?article534>). Il part du constat que les Occidentaux·ales qui s'intéressent au conflit israélo-palestinien le trouvent souvent complexe, affirmant ne pas y

comprendre grand-chose et, partant, que ce conflit est insoluble. Or, Michel Staszewski estime le contraire.

Il s'attèle – dans un effort pédagogique remarquable et en s'appuyant sur de nombreux outils (chronologie, glossaire, cartes géopolitiques) – à rendre l'histoire de ce conflit et ses multiples rebondissements intelligibles. Et casse un premier mythe : il peut être résolu. C'était avant le 7 octobre, l'horizon s'est assombri mais ce livre n'en est que plus éclairant et pourra contribuer à une meilleure compréhension de cette question complexe.

### 1. Pouvez-vous nous parler un peu de vous-même, de votre parcours personnel. Comment est venu votre engagement dans la lutte contre le racisme ainsi que votre investissement dans la recherche sur le conflit israélo-palestinien ?

"Je suis juif et j'ai de la famille en Israël. Ce qui m'a amené à m'engager pour la paix dans la justice, c'est mon premier voyage en Israël avec une organisation de jeunesse sioniste. C'était il y a plus de cinquante ans, juste après la "Guerre des Six Jours". Ce voyage m'a profondément marqué. On nous avait emmenés sur le plateau syrien du Golan où des villages avaient été détruits. Après, nous sommes allés en Cisjordanie où nous avons vu des camps de réfugiés. À Jérusalem, ce qui m'a marqué, c'est de découvrir un quartier entier détruit (135 maisons du Quartier des Maghrébins) pour construire l'esplanade devant le "Mur des lamentations". De retour en Belgique, j'ai commencé à lire, à me renseigner tellement j'avais été marqué par ce voyage. J'ai rapidement abandonné mes convictions sionistes et suis devenu militant pour une paix juste en Palestine-Israël.

J'ai souvent été amené à intervenir dans des écoles. Je suis toujours sidéré de constater que les informations sur le conflit sont parcellaires et superficielles, chez les jeunes comme chez les adultes. La chose qui me mobilise le plus intimement c'est le fait que les dirigeants israéliens et ceux qui soutiennent leurs choix politiques instrumentalisent les morts de la Seconde Guerre mondiale pour justifier des choix politiques extrêmement racistes. J'ai été élevé dans le souvenir

des membres de ma famille qui ont été massacrés durant la Deuxième guerre mondiale. Or, j'ai été choqué par le fait que des personnes non juives étaient fortement discriminées dans ce pays. Comme je vous le disais, lors de mon premier voyage en Israël, j'avais 14 ans et j'avais été attiré par l'idée du sionisme. Mais le projet sioniste est basé sur une vision très pessimiste des choses : l'antisémitisme serait éternel et la seule possibilité de vivre en sécurité pour les Juifs serait de vivre entre eux sur un territoire qui leur serait propre. En 1905, le mouvement sioniste a décidé que ce serait en Palestine. À l'époque, c'est l'Empire ottoman qui dominait la région. Dans les années 1880, lors de l'arrivée des premiers sionistes en Palestine, 5% des habitants autochtones étaient des Juifs de culture arabe. En 1917, au moment de la Déclaration Balfour – une lettre ouverte du secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères adressée à Lord Rothschild, financier du mouvement sioniste qui affirmait le soutien du gouvernement britannique au projet sioniste – il y avait environ 700.000 habitants en Palestine, parmi lesquels moins de 10 % de Juifs. C'est à ce moment que l'armée britannique s'est emparée de la Palestine.

En réalité, à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, la très grande majorité des Juifs ayant émigré d'Europe centrale et orientale se sont installés en Europe de l'Ouest et en Amérique. Jusqu'en 1924, les USA étaient ouverts à cette immigration. Après, la politique d'immigration est devenue plus restrictive. C'était aussi le cas en Europe. En 1938, lors de la Conférence d'Évian, aucun pays n'a voulu accueillir les réfugiés juifs allemands et autrichiens fuyant le nazisme. Après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe et en particulier l'Europe occidentale, était confrontée à une situation économique désastreuse. Beaucoup de réfugiés juifs, ne souhaitaient plus revenir d'où ils venaient, d'autant qu'il y avait encore beaucoup d'antisémitisme dans leurs régions d'origine. Le mouvement sioniste en a profité.

Aujourd'hui, l'État d'Israël prétend toujours parler au nom des Juifs, ce qui est inacceptable pour moi. J'ai une sensibilité antiraciste et démocratique forte et je crois beaucoup en l'égalité fondamentale des êtres humains".

### 2. Quelle est votre analyse de la récente attaque du Hamas contre Israël et de la contre-attaque israélienne ?

"Je n'ai pas vu venir les événements du 7 octobre. Mais déjà en 2012, l'ONU publiait un rapport sur la situation dans la bande de Gaza, prédisant que si le blocus extrêmement sévère imposé par les Israéliens depuis 2007 se poursuivait dans les mêmes conditions, la vie deviendrait impossible en 2020. En 2017, dix ans après le renforcement considérable du blocus, des associations humanitaires publiaient, dans un autre rapport, que les conditions de vie à Gaza étaient déjà devenues invivables. La majorité des entreprises avait cessé leurs activités, plus de 60 % des jeunes étaient sans emploi, plus de 96 % de l'eau courante était impropre à la consommation, la distribution d'électricité oscillait entre 4 et 8h par jour, les secteurs de l'éducation et de la santé se détérioraient sans cesse par manque d'infrastructure, de matériel, de médicaments, de personnel qualifié et de carburant pour faire fonctionner les générateurs d'électricité. Bref, 80 % de la population dépendait désormais de l'aide humanitaire fournie par l'ONU ou par des organisations non gouvernementales.

J'ai souvent été amené à intervenir dans des écoles. Je suis toujours sidéré de constater que les informations sur le conflit sont parcellaires et superficielles, chez les jeunes comme chez les adultes.

La bande de Gaza est occupée par l'armée israélienne depuis 1967. Des colons juifs s'y sont installés à partir de 1970. Quand le gouvernement israélien les a forcés à partir en 2005 (car il estimait trop coûteux de continuer à sécuriser les colons au milieu d'une population hostile), les Israéliens ont détruit toutes les infrastructures qu'ils avaient construites. C'est à ce moment que le bouclage est devenu plus hermétique. Depuis 2007, Gaza a été déclarée "entité hostile", c'est-à-dire ennemie et agressive contre Israël. Dès lors tout était permis à son encontre : campagnes de bombardements, incursions militaires, etc. La raison invoquée était que des roquettes avaient été lancées. Ce qui se passait le plus souvent suite à des assassinats "ciblés" et ses nombreuses "victimes collatérales".

Lors de son attaque du 7 octobre, le Hamas a massacré, des civils de manière indiscriminée et en a enlevé plus de deux cents qui sont devenus leurs otages. Ce sont des crimes de guerre que je condamne fermement. Mais le fait de diaboliser le Hamas en le considérant comme "organisation terroriste", empêche toute avancée vers une solution à ce conflit. En 2006, le Hamas avait sans conteste gagné les élections législatives palestinienne organisée dans les territoires occupés.

Que ce soit dans un ou deux États, une paix durable entre Juifs israéliens et Arabes palestiniens ne sera possible que si l'égalité en droit est reconnue à chacun des deux peuples et à chacune des personnes qui les composent.

Mais Israël, les États-Unis et l'Union européenne, considérant qu'il s'agissait d'une "organisation terroriste", n'ont pas reconnu le résultat de ces élections ("on ne discute pas avec des terroristes"). Il en avait été de même avec le Fatah et l'OLP durant les trente années qui ont précédé les "accords d'Oslo (1993). L'idéologie du Hamas ne me plaît pas du tout mais pour le moment ils ont le pouvoir à Gaza. Il faut discuter avec le Hamas".

### 3. Pensez-vous à des conséquences possibles des récents affrontements entre Israël et la Palestine au niveau de l'Europe en général, et de la Belgique en particulier ? Comment cela peut-il influencer les relations internationales et les communautés locales ?

"À chaque fois, il y a des résurgences de préjugés anti-Musulmans, anti-Arabes et anti-Juifs. Les affrontements renforcent les préjugés antisémites comme on peut l'entendre : "les Juifs contrôlent les médias, se tiennent tous entre eux, etc.". Ces discours haineux sont renforcés par l'impunité d'Israël et le fait que le gouvernement israélien prétend porter la voix des Juifs du monde entier. Ce qui amène un amalgame : celui que tous les Juifs soutiendraient Israël, qu'ils ont tous la double nationalité. Un ancien collègue dans mon école secondaire m'a une fois demandé un 30 juin, si moi aussi j'allais passer les vacances d'été dans mon pays... Mon pays c'est la Belgique, pas Israël !"

### 4. Vous avez récemment publié un livre sur le conflit israélo-palestinien, pour quelle(s) approche(s) avez-vous opté dans ce livre ? Quel(s) est/sont le(s) message(s) clé(s) dans ce dernier ?

"Le dernier chapitre de mon livre s'intitule "sortir de l'impasse". J'y aborde notamment comment sortir de l'enfermement dans le sionisme. Il n'existe actuellement qu'un seul État digne de ce nom en Israël-Palestine mais se définissant comme État des Juifs. Il discrimine les non-juifs qui y vivent, en ce compris la minorité de ceux d'entre eux qui disposent de la citoyenneté israélienne. Cette situation est et restera évidemment inacceptable pour les Palestiniens. Une solution ne sera

envisageable que lorsque l'égalité en droit de toutes les personnes vivant sur ces territoires sera respectée. Mais la reconnaissance effective de l'égalité des droits des personnes, que ce soit dans un État unique ou dans deux États, ne suffit pas.

Au cours du 20<sup>e</sup> siècle, à l'intérieur des frontières de la Palestine imposée par les colonisateurs français et britanniques du Proche-Orient et légitimées par la Société des Nations, deux nations se sont progressivement constituées. Aujourd'hui, personne ne peut plus nier que les peuples palestinien et israélien existent et qu'ils sont tous deux profondément liés à ce territoire. Actuellement, seul le peuple israélien a réalisé son droit à l'autodétermination. Et il l'a fait en niant ce même droit à l'autre peuple vivant sur cette terre et en l'opprimant.

Mais le droit à l'autodétermination du peuple palestinien ne peut se faire au prix de la négation de celui du peuple israélien. Aujourd'hui, non seulement le peuple juif israélien – composé de près de 7 millions de personnes – existe mais, de plus, la grande majorité de ses membres sont nés sur place et n'ont pas d'autre patrie. Que ce soit dans un ou deux États, une paix durable entre Juifs israéliens et Arabes palestiniens ne sera possible que si l'égalité en droit est reconnue à chacun des deux peuples et à chacune des personnes qui les composent. Et comme dans toute véritable démocratie, cela implique la protection des droits et libertés des autres minorités ethniques ou culturelles qui en feront partie".

Nathalie Vanaubel

# BRÈVES

## UNE DOUBLE VISITE CHEZ NOS PARTENAIRES !

La période est propice pour la collaboration avec les Commissions Justice & Paix de Belgique, du Burundi et du Congo. Du 11 au 26 novembre dernier, nous avons pu effectuer une visite importante.

Dans un premier temps, nous nous sommes rendu-es à Kinshasa, rejoindre nos collègues de la Commission épiscopale Justice et Paix (CEJP) de RDC, ainsi que la CENCO. L'enjeu était de faire le point sur la situation électorale sur place, comprendre les défis majeurs qui se posent. De nombreuses rencontres étaient égale-

ment prévues avec la société civile et des institutions régionales et internationales.

Depuis Kinshasa, nous avons pu rejoindre Bujumbura, pour rencontrer nos partenaires de la CEJP du Burundi. Partenaires de longue date, nous avons pu mener un projet ambitieux ensemble sur les enjeux de mémoires et de réconciliations. Aujourd'hui, nous cherchons à prolonger ces projets, ainsi que des bailleurs pour les financer. Le travail continue !

## RICHESSSE DU SOL ET PAUVRETÉ DE LA POPULATION : UNE ÉTUDE JUSTICE & PAIX SUR LES TRACES DE L'EXTRACTIVISME MINIER AU SUD-KIVU (RD CONGO) !

C'est au départ d'un voyage d'information qui s'est déroulé du 15 au 30 juin 2023 au Sud-Kivu qu'est née cette étude. L'objectif était alors d'alimenter la future campagne "Carême" de mars 2024, de l'Asbl Entraide et Fraternité, par la rencontre de membres d'ONG et de citoyen·ens actif·ves dans les questions minières de la région de Bukavu et de sa périphérie rurale. Les mines artisanales que nous avons visitées nous ont permis de prendre le pouls de cette terre meurtrie et de comprendre en quoi l'extractivisme minier est un miroir de la mondialisation, nous reliant toutes et tous. Quels constats ? Quelles solutions pour sortir de cette crise multiforme ? Autant de questions auxquelles nous avons tenté de proposer des solutions. À paraître dès janvier 2024 !





# Justice & Paix

## SORTIE IMMINENTE DE NOTRE ÉTUDE SUR LES ENJEUX DE PAIX DANS L'UNION EUROPÉENNE

En passant par un état des lieux des perspectives de défense de l'Union européenne, par une explication sur la (re)militarisation de l'Europe et par un fonctionnement de la réglementation de l'industrie de l'armement, cette étude vise à faire un peu mieux connaître ces enjeux par le grand public, en amenant la perspective de garder une vision critique par rapport à ces enjeux.

La dernière partie de l'étude se concentre sur la notre recentralisation sur une culture de paix engagée, citoyenne, active et concrète, toujours orientée vers le respect des droits humains, le droit international et la démocratie.

En questionnant également le pacifisme, il s'agit de donner des pistes pour l'action citoyenne en faveur de la paix.

**La sortie est prévue dans quelques semaines !**



**ABONNEMENT DE SOUTIEN  
AU "POUR PARLER DE PAIX"  
DE JUSTICE ET PAIX  
À PARTIR DE 15 €  
À VERSER SUR LE COMPTE  
BE30 0682 3529 1311**

### DONS

**Soutien financier : déductible fiscalement  
à partir de 40€ par an.**

À verser au compte BE30 0682 3529 1311  
avec la mention "DON".

Pour tout renseignement à propos d'un don ou d'un legs,  
merci de bien vouloir prendre contact :

Tél. +32 (0)2 896 95 00 - [samia.mhaoud@justicepaix.be](mailto:samia.mhaoud@justicepaix.be)

## CONTACTS

Alda Greoli, *présidente*

Timur Uluç, *secrétaire général*

Samia Mhaoud, Patrick Balemba, Martin Dieu, Alejandra Meija,  
Emmanuel Tshimanga, Mikael Franssens, Laure Didier,  
Anisoara Tulvan, Astrid N'Singa et Sarah Verriest,  
*permanent-es*

*Volontaires ayant collaboré à ce numéro :*

Christophe Haveaux, Henri Gardey de Soos, Paulin Mbecke,  
Nathalie Vanaubel et Mattia Tosato

*Design :* [www.acg-bxl.be](http://www.acg-bxl.be)

*Dessin :* <http://lucilevanlaecken.com/>

### N'hésitez pas à nous contacter !

Commission Justice et Paix  
francophone de Belgique, asbl  
Chaussée Saint-Pierre, 208  
B- 1040 Etterbeek - Belgique

Tél. +32 (0)2 896 95 00

E-mail : [info@justicepaix.be](mailto:info@justicepaix.be)

[facebook.com/justicepaix](https://www.facebook.com/justicepaix)

Twitter : [@Justice\\_et\\_Paix](https://twitter.com/Justice_et_Paix)

[www.justicepaix.be](http://www.justicepaix.be)

